



# PROJET DE DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE DES FONTINETTES

## Réunion de lancement de la concertation

### Arques – 15 octobre 2024



Co-financé par l'Union européenne  
Réseau transeuropéen de transport (TEN-T)

L'auteur de cette publication en est le seul responsable. L'Union européenne ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.

# Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

## Mot d'accueil



---

# M. Benoît ROUSSEL

## Maire d'Arques

# Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

## Mots d'introduction



---

# Mme Sophie PAGÈS

## Sous-préfète de Saint-Omer

---

**M. Gilles RYCKEBUSCH**  
Directeur territorial de VNF  
Nord Pas-de-Calais

# Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

## Cadre et objectifs de la réunion de lancement

# Déroulé de la réunion

---

1. MOTS D'INTRODUCTION
2. LA CONCERTATION PRÉALABLE
3. ECHANGE AVEC LA SALLE
4. LE PROJET DE DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE
5. ECHANGE AVEC LA SALLE
6. L'INSERTION DU PROJET SUR LE TERRITOIRE
7. ECHANGE AVEC LA SALLE
8. PROCHAINS RDV ET CONCLUSIONS

# Objectifs de la réunion de lancement

---

- **Partager le cadre de la concertation préalable et ses modalités**
- **Présenter le projet : son contexte, son opportunité, son contenu et son insertion locale**
- **Répondre aux questions du public**
- **Compiler les remarques et contributions**

# Un cadre partagé pour nos échanges

---

## **Bienveillance et écoute**

- Entre toutes les personnes présentes, intervenants et public

## **Argumentation et accessibilité des propos**

- Seuls les points de vue argumentés alimentent la concertation
- Les porteurs de projet veillent à avoir un langage non technique

## **Maîtrise des temps de parole**

- Chacun veille à porter des contributions et des réponses concises afin de laisser circuler la parole et d'assurer la diversité des expressions

# Un cadre partagé pour nos échanges

---

## Transparence

- Chacun est invité à se présenter en prenant la parole  
La réunion fait l'objet d'un enregistrement audio afin d'assurer la traçabilité des échanges

## Suivi et diversité des modes d'expression

- Pour les questions que vous n'auriez pu poser au cours de la réunion, nous vous invitons à **les verser sur la plateforme participative de la concertation**. Nous nous **engageons à répondre sur cette plateforme** à celles qui n'auraient pas reçu de réponse pendant la réunion

## Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

**TEMPS 1 :**  
**La concertation préalable**

# Un processus placé sous l'égide de la CNDP

---

VNF a saisi le 22/05/24 la CNDP pour la désignation de garant et ou garante dans le cadre d'une concertation volontaire



MA PAROLE A DU POUVOIR

La CNDP a par décision du 5/06/24 et du 4/09/24 désignés comme garante et garant:

**Anne-Marie ROYAL**

[anne-marie.royal@garant-cndp.fr](mailto:anne-marie.royal@garant-cndp.fr)

**Alexis FAVRE-GILLY**

[alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr](mailto:alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr)

# La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

## AUTORITÉ

*Habilitée à prendre des décisions en son nom propre*



## ADMINISTRATIVE

*Institution publique*



## INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique*



# Elle défend un droit :

*« Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »*

Article 7 de la Charte de l'Environnement  
– rendue constitutionnelle en 2005

# Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

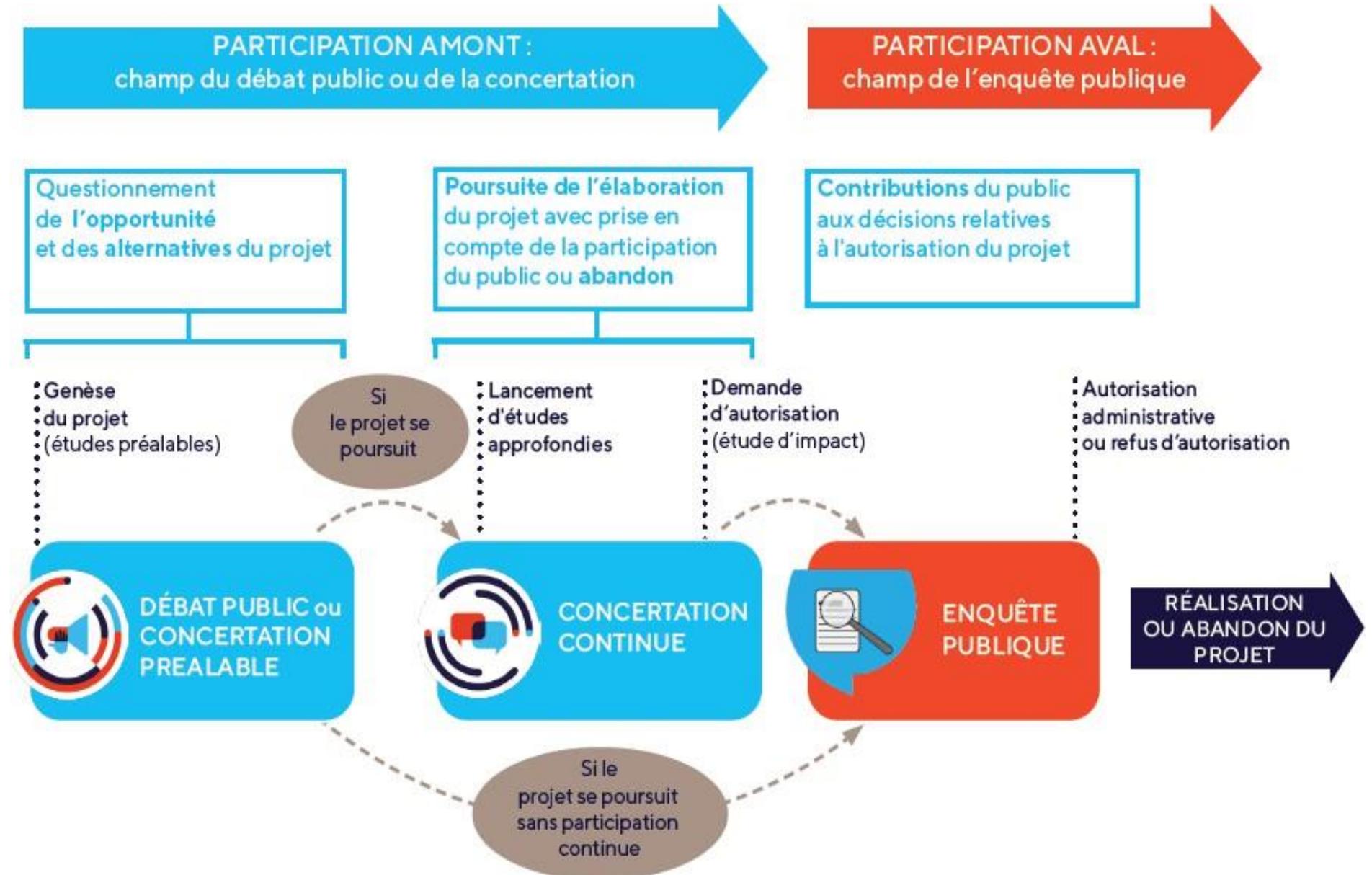
A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

# La CNDP : pour quoi faire ?



# Les 6 principes de la CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-vis  
du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative  
des contributions,  
et non quantitative

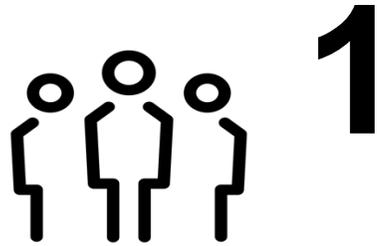


**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la rencontre  
de tous les publics

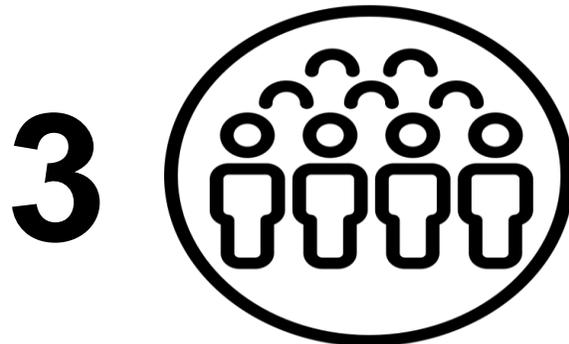
# La concertation préalable, et après ?



Les tiers garants publient le bilan de la concertation préalable



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse



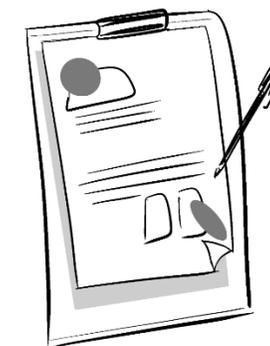
Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP  
**60% des projets ont évolués suite à cette concertation**

# Objectifs de la concertation

La concertation préalable se tient **du 14 octobre au 24 novembre 2024.**

## Elle a pour objectifs :

- D'informer le grand public du projet ;
- De débattre de l'opportunité du projet, de ses emprises, de ses caractéristiques et de son état d'avancement,
- De présenter au public les effets, apports et impacts du projet, tant pendant la phase chantier qu'une fois mis en service, et d'échanger sur ces sujets ;
- D'échanger avec le public sur les aménagements aux abords du site, les mesures compensatoires et la mise en place de certaines emprises du chantier.



# Les rendez-vous de la concertation

## Les rencontres publiques



- **Une réunion publique de présentation du projet**, le 15 octobre à 18 h, à Arques, ouverte à tous
- **Une réunion thématique :**
  - « Histoire, patrimoine et rôle de la voie d'eau » le 17 octobre à 18h à Saint-Omer
- **Deux ateliers sur inscriptions :**
  - « Insertion, déroulement et effets du chantier » le 7 novembre à 18 h à Arques
  - « Aménagement du projet et environnement » le 12 novembre à 18 h à Arques
- **Une réunion de restitution de la concertation**, le 21 novembre à 18 h à Arques, ouverte à tous

# Les rendez-vous de la concertation

## Les actions de proximité



- **Une présence sur le salon « Entreprises et territoires »**, le 15 octobre à Arques
- **4 visites sur site, à l'écluse des Fontinettes**, sur inscription :
  - Le 22 octobre de 14 h à 15 h 30
  - Le 29 octobre de 17 h 30 à 19 h
  - Le 13 novembre de 14 h 30 à 16 h
  - Le 16 novembre de 14 h 30 à 16 h
- **Une présence à la Foire commerciale d'Arques**, le 26 octobre
- **Une permanence sur rendez-vous**, le 13 novembre de 10 h à 13 h à l'ascenseur à bateaux à Arques
- **Une présence sur le marché d'Arques à la rencontre du public**, le 12 novembre de 9 h à 12 h 30
- **Une présence sur le marché de Saint-Omer** le 16 novembre de 9 h à 12 h 30

# Les rendez-vous de la concertation



## La participation en ligne



- - **Un webinaire dédié au développement du transport fluvial sur l'axe Dunkerque-Cuinchy**, le 14 novembre à 10 h
- - **Une plateforme de participation en ligne permettant le dépôt de contributions** : <https://www.registre-numerique.fr/vnf-doublement-fontinettes>
- - **Une adresse e-mail mise à disposition du public** : [doublement-fontinettes@vnf.fr](mailto:doublement-fontinettes@vnf.fr)
- - **Les adresses mail du garant et de la garante** : [alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr](mailto:alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr) et [anne-marie.royal@garant-cndp.fr](mailto:anne-marie.royal@garant-cndp.fr)

## Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

# Temps d'échange

# A vous la parole !

## Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

**TEMPS 2 :**  
**Le projet de doublement de  
l'écluse des Fontinettes**

---

# Contexte et objectifs du projet

# UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LE RÉSEAU SEINE-ESCAUT



## Le projet Seine-Escaut :

- Projet transfrontalier
- 1100 km de voies navigables adaptées aux dimensions européennes

## Le canal Seine-Nord :

- Maillon manquant entre les bassins de la Seine et de l'Escaut
- 107 km de voies navigables
- Lien port du Havre / port de Dunkerque et de l'Europe du Nord

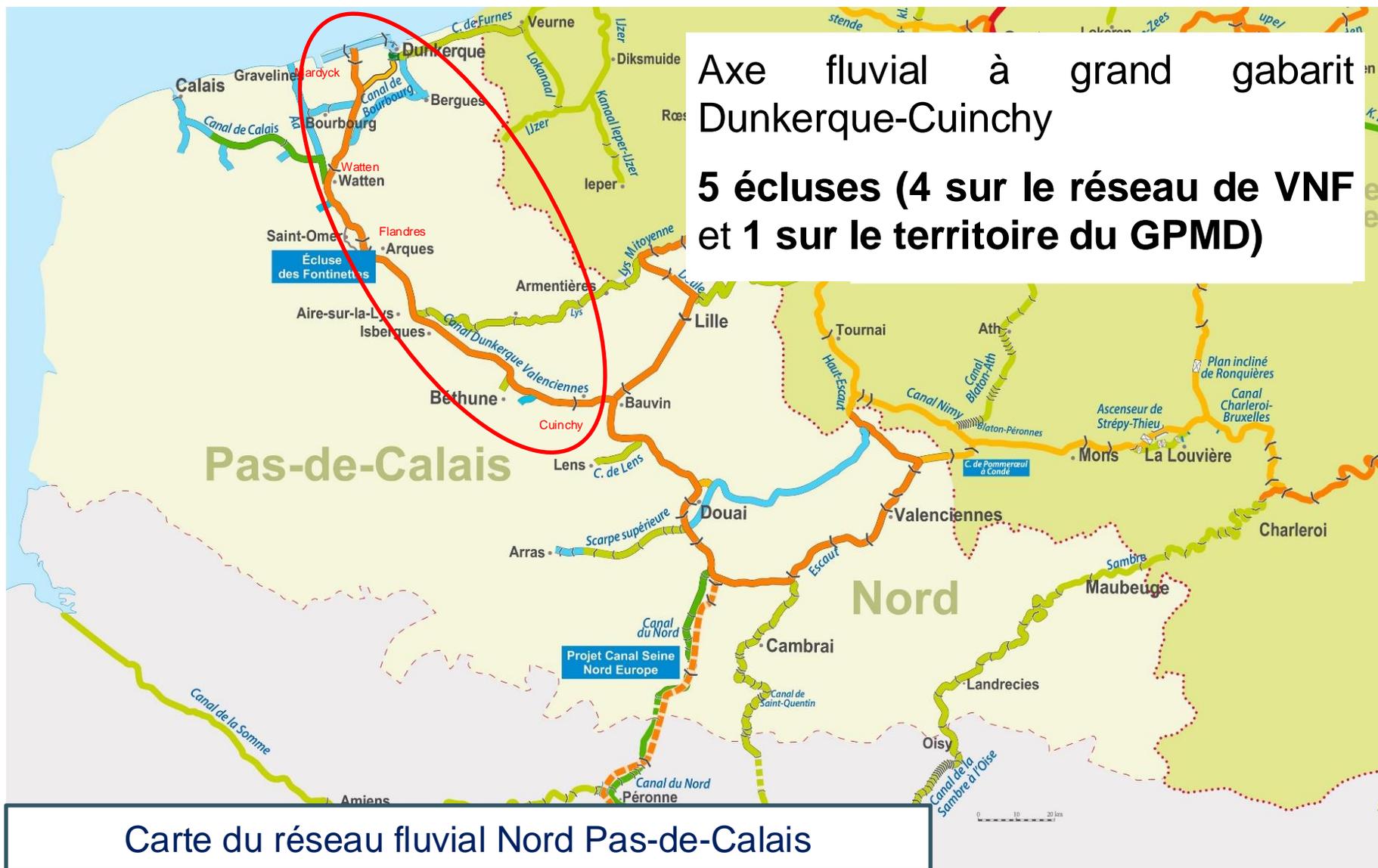


# L'ÉCLUSE DES FONTINETTES AUJOURD'HUI

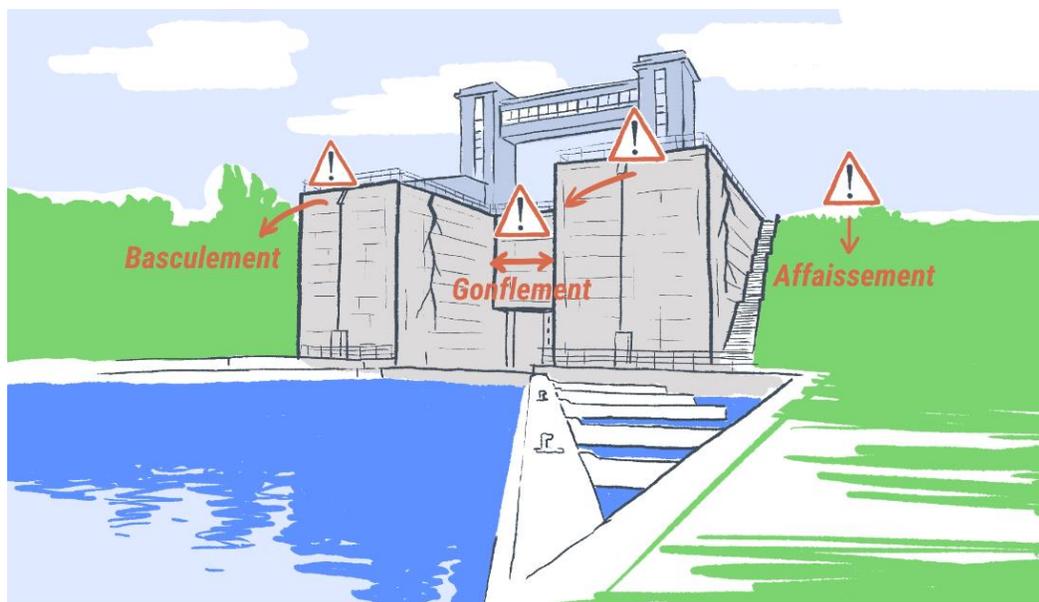


- En service depuis **1967**
- Construite pour permettre le passage des **convois de 135 m** sur le réseau fluvial Nord-Pas-de-Calais (longueur utile 144,6 m).
- Permet à des bateaux jusqu'à **3000 tonnes** de franchir un dénivelé d'un peu plus de **13 m** en **25 minutes** environ
- Chaque manœuvre de l'écluse transfère vers l'aval environ **25 000 m<sup>3</sup>** d'eau

# UN MAILLON IMPORTANT POUR LA DESSERTE DU TERRITOIRE



# UNE ÉCLUSE À RÉGÉNÉRER



L'ouvrage présente des désordres qui font l'objet d'une surveillance accrue de la part de VNF :

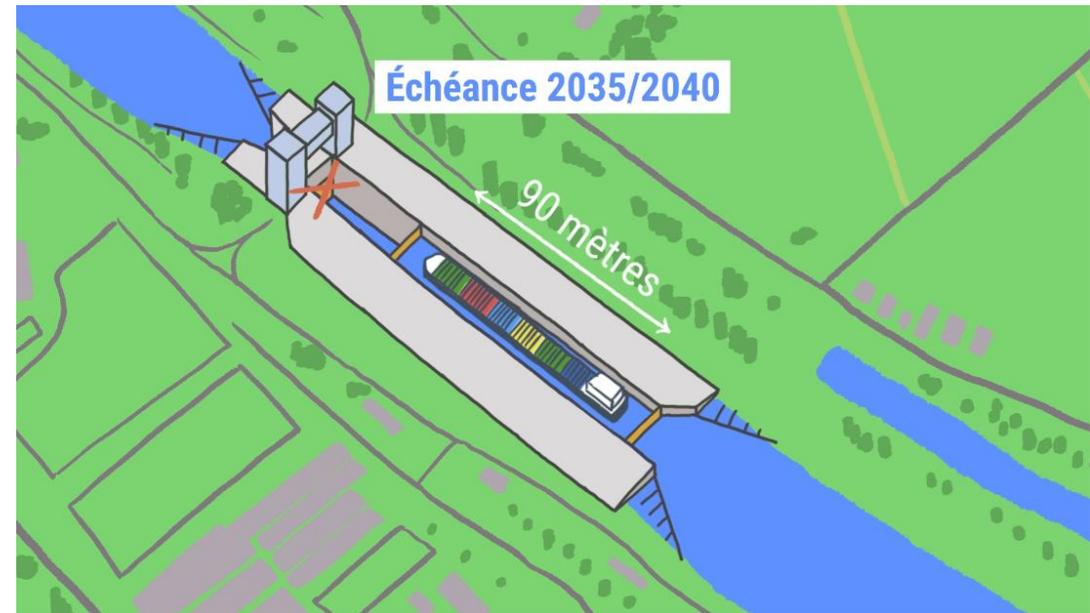
- **Gonflement du béton** de la poutre masque au-dessus de la porte aval
- **Déplacement et fissuration** de la tête aval
- **Circulation d'eau** dans le terre-plein rive gauche entraînant l'apparition de fontis

Une régénération complète de l'écluse actuelle nécessite une période de travaux estimée à 1 an (avec arrêt de navigation la quasi-totalité de la durée des travaux)

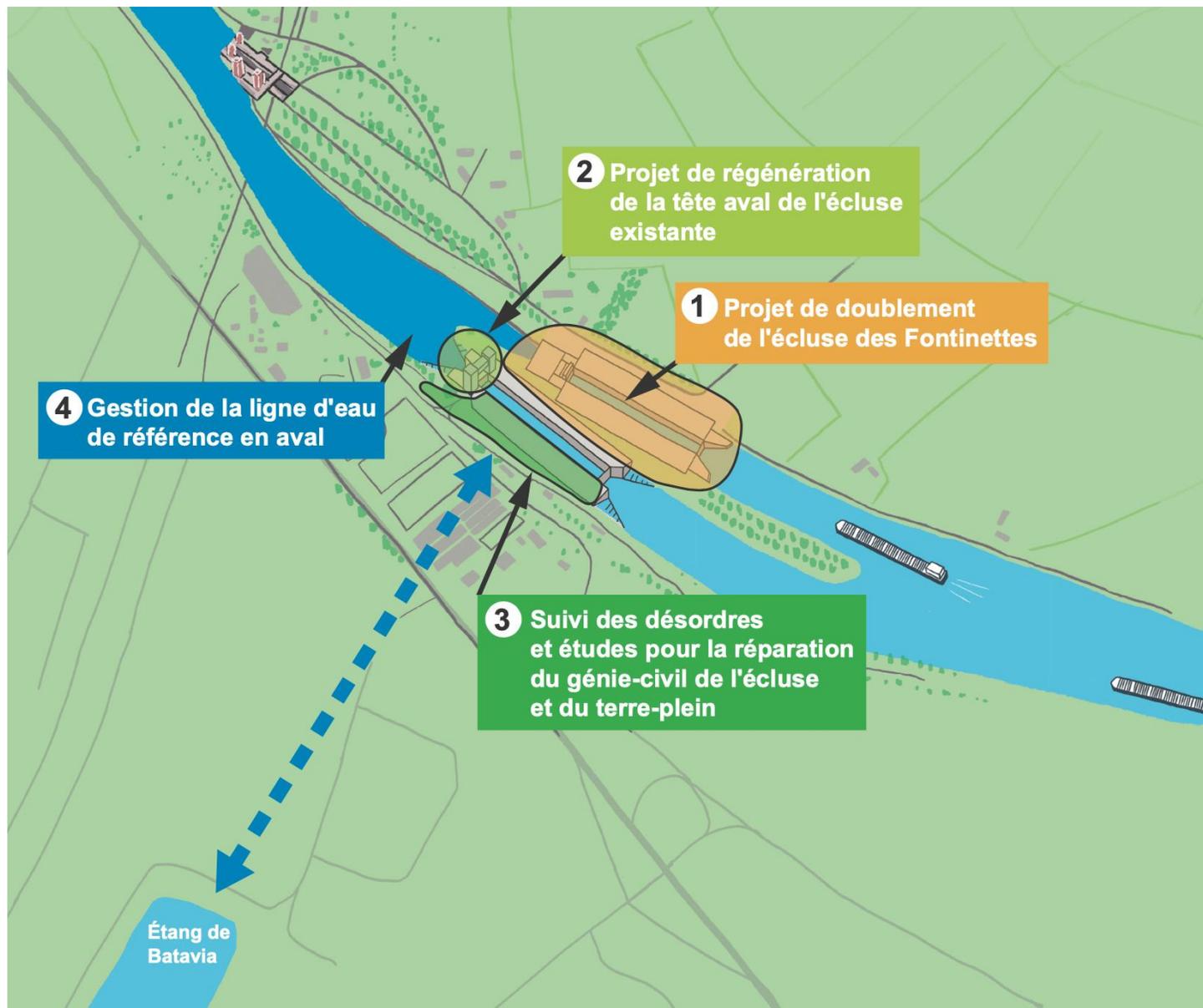
# POURQUOI LE DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE EST-IL NÉCESSAIRE?

Pour permettre le maintien du trafic fluvial sur l'axe Dunkerque-Cuinchy pendant les travaux de régénération : l'axe de navigation entre Cuinchy et Dunkerque ne dispose d'aucune alternative fluviale

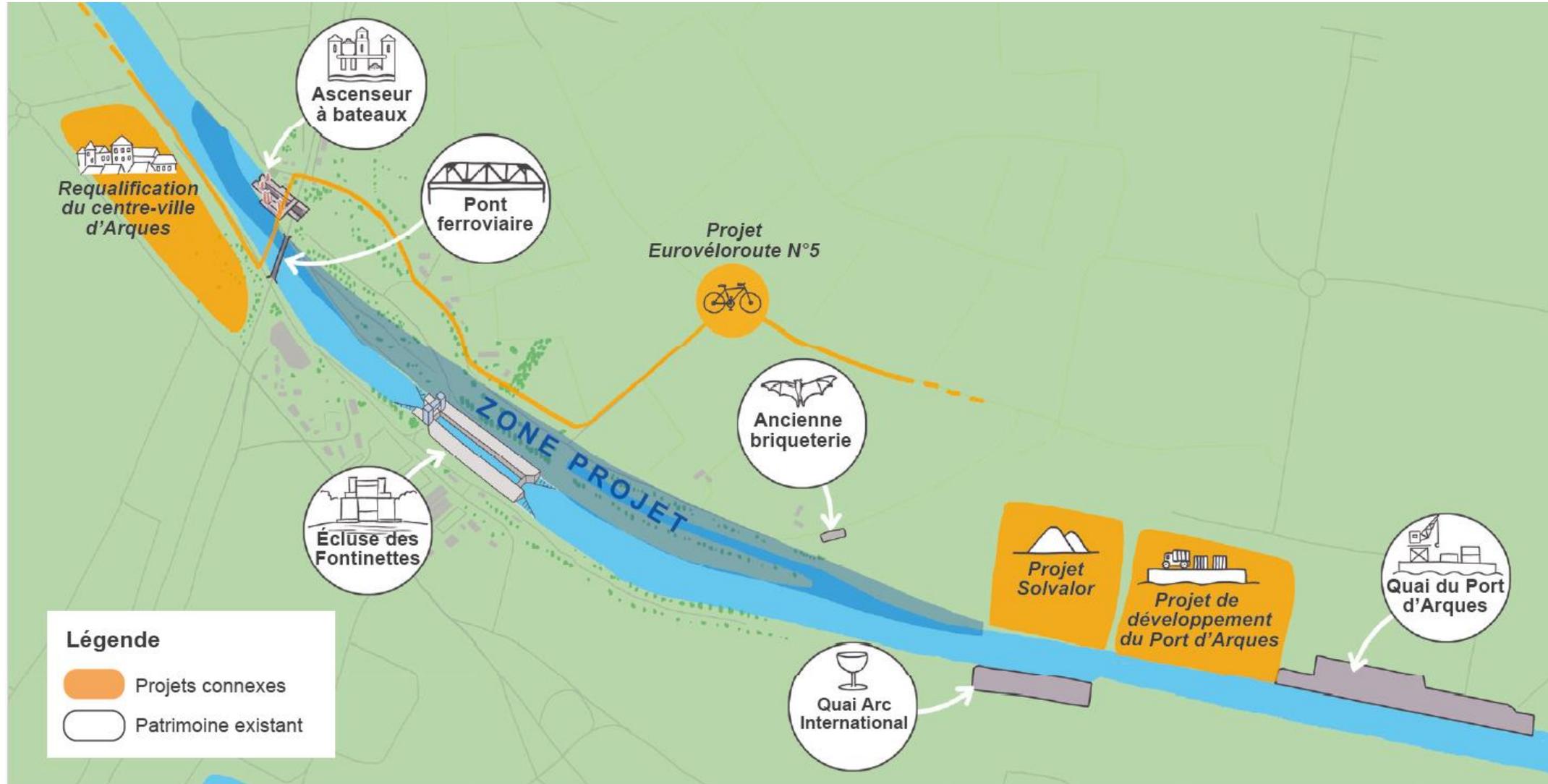
Pour éviter d'avoir un trafic fluvial dégradé quand les désordres deviendront trop importants pour maintenir les conditions d'exploitation satisfaisantes



# UN SITE, PLUSIEURS PROJETS VNF



# UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS UN SITE CONTRAINT



# Le contenu du projet de doublement de l'écluse

# LES EXIGENCES DU PROJET DE DOUBLEMENT

## Accompagner le développement du trafic

- La capacité d'absorption de trafic de l'écluse actuelle (7,4 Mt) serait **atteinte à horizon 2060**
- Un autre facteur joue sur la fluidité du trafic : le « transit time » (**l'attente aux écluses**). Sans action sur la capacité du site éclusier, cette attente devient **inacceptable (supérieure au temps de trajet sur le bief) à horizon 2050**

## Assurer la durabilité du site

- Amélioration des conditions **d'exploitation et de maintenance** du site éclusier
- Assurer la **sécurité** du site
- Sur le long terme, **l'allongeabilité du sas** à 195m ouvre la possibilité d'accueillir de plus grands bateaux en cas d'évolution future du trafic sur l'axe

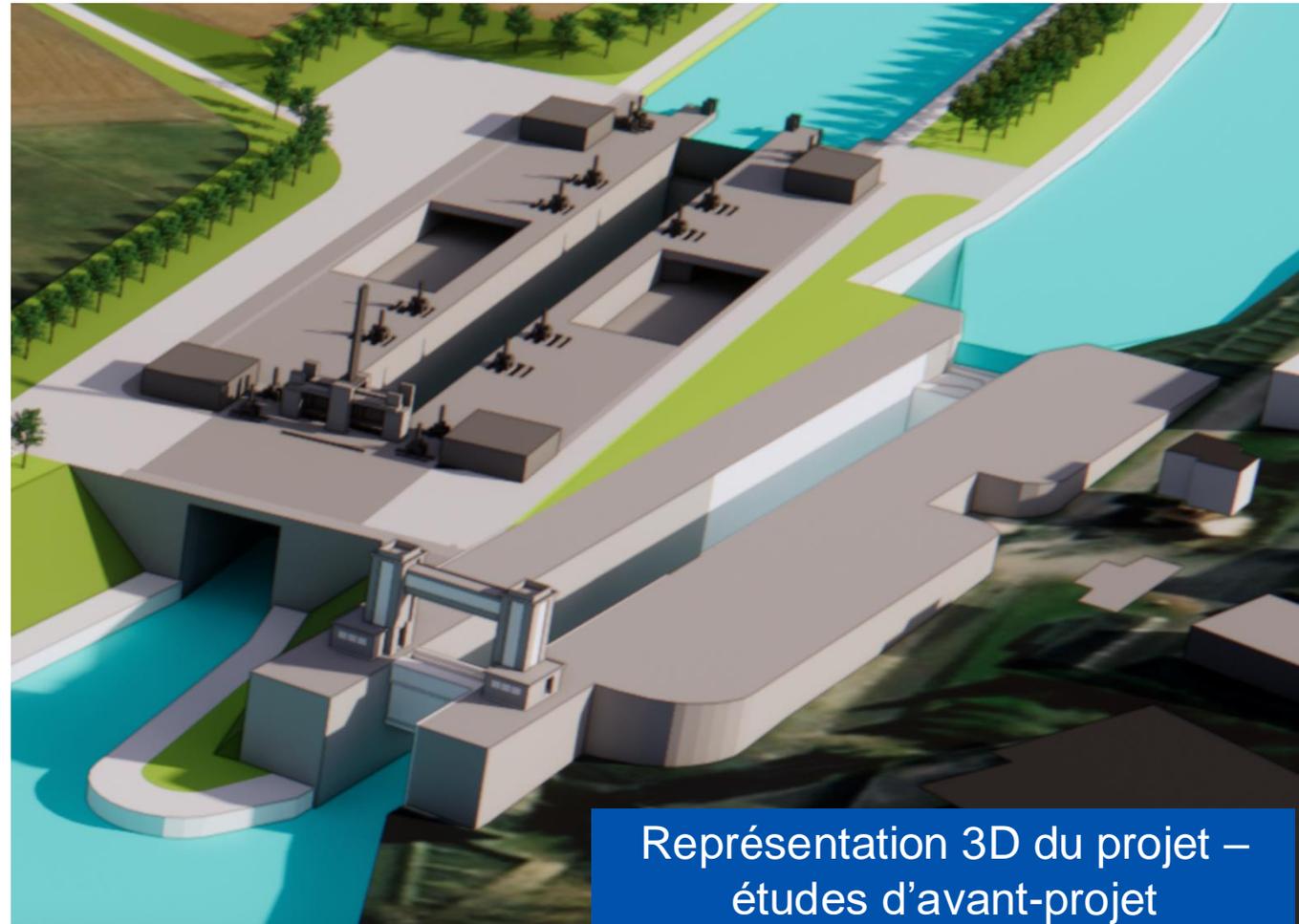
## Rendre le site éclusier plus résilient face aux aléas climatiques

- En anticipation des effets du changement climatique : solutions à la multiplication des épisodes extrêmes
- Aménagement sur la nouvelle écluse :
  - de 4 bassins d'épargne
  - d'une conduite « by-pass »

# LE PROJET DE DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE

Pour répondre à ces enjeux et face à ces constats :

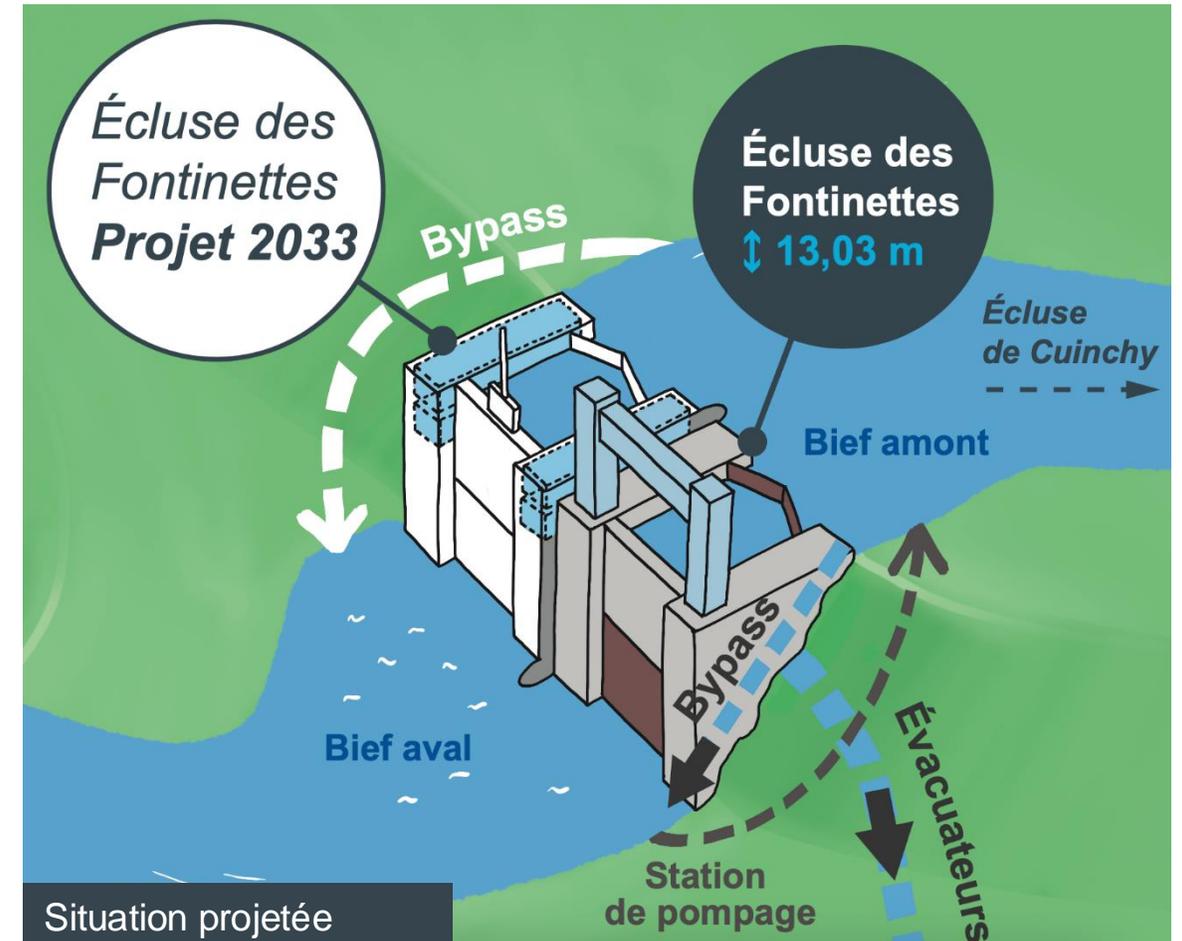
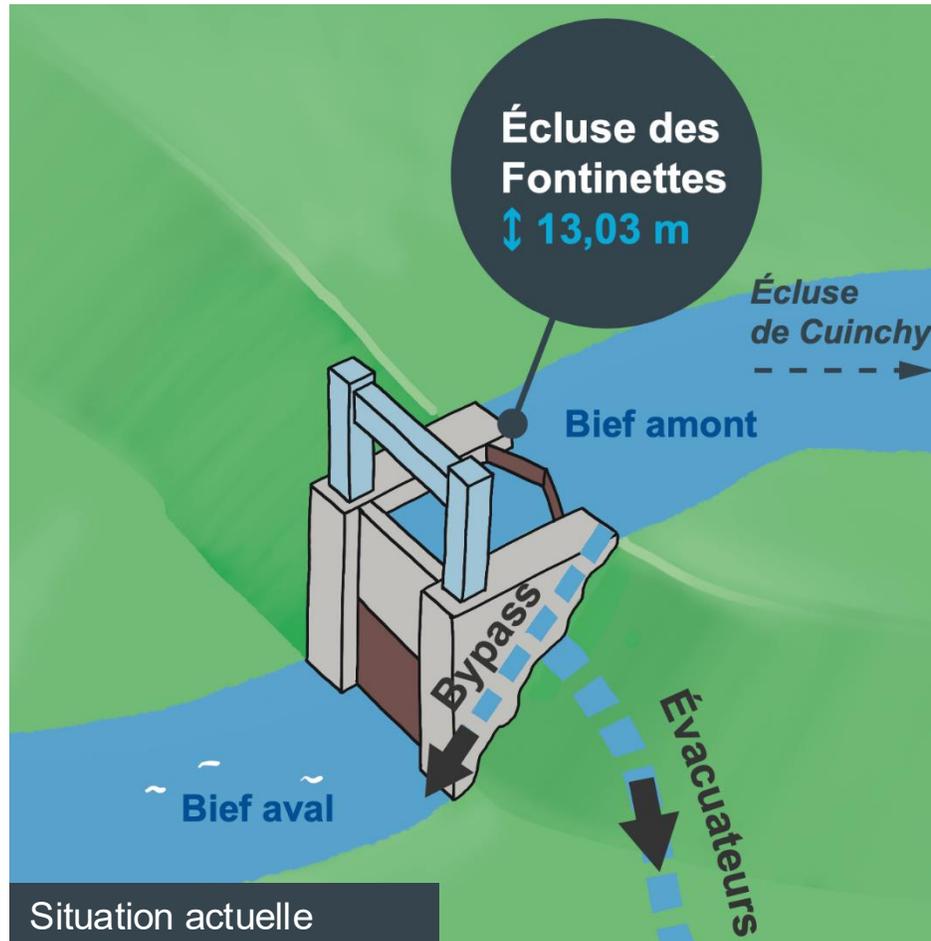
- **Construction d'une nouvelle écluse :**  
Une écluse supplémentaire de 145 mètres sera aménagée sur la rive droite de l'écluse existante ;
- **Création de bassins d'épargne :**  
4 bassins seront intégrés à la nouvelle écluse pour stocker l'eau à chaque passage de bateau  
(2/3 du volume économisé);



Représentation 3D du projet – études d'avant-projet

# LE PROJET DE DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE

- **Installation d'une conduite d'eau** : gestion hydraulique durable et soutien à l'alimentation en eau pour les usages agricoles et industriels ;

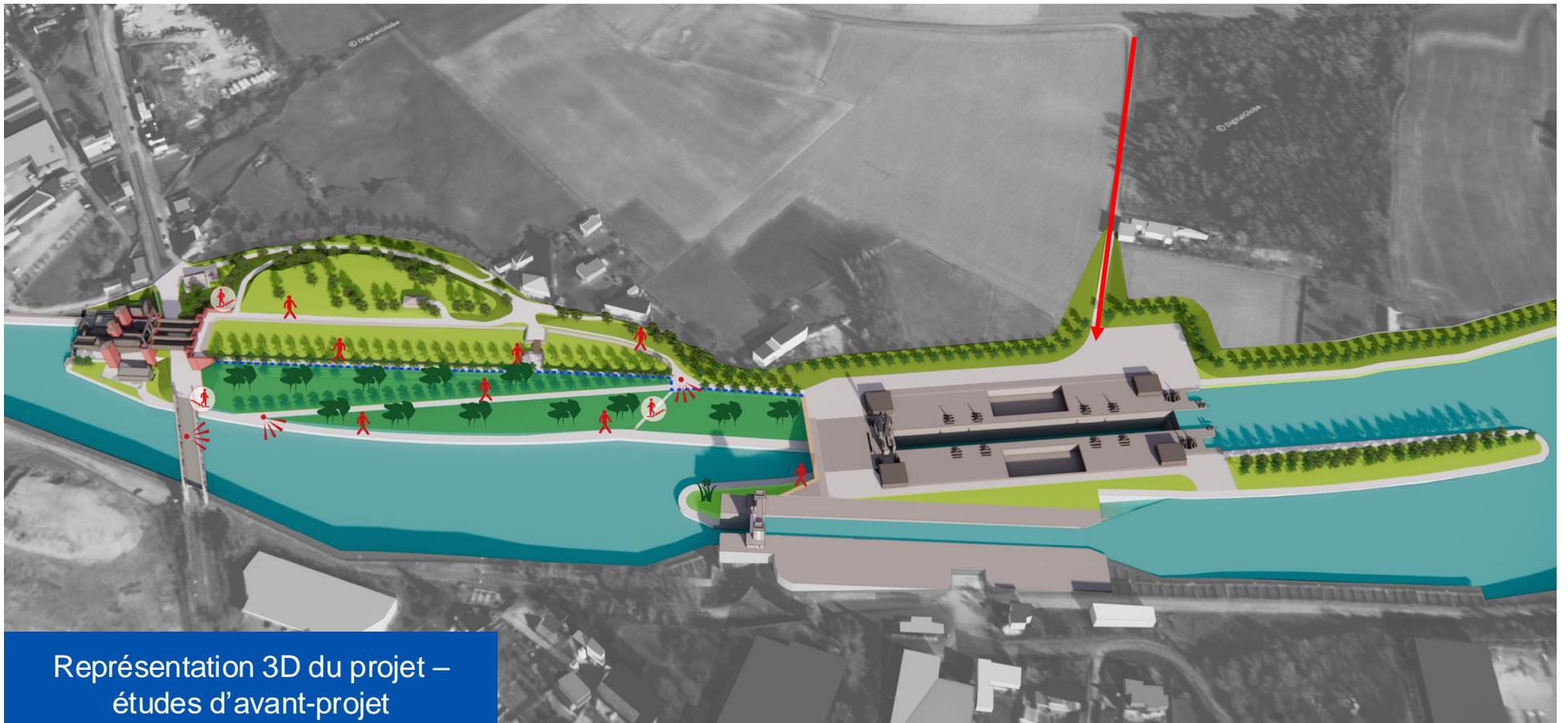


# LE PROJET DE DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE

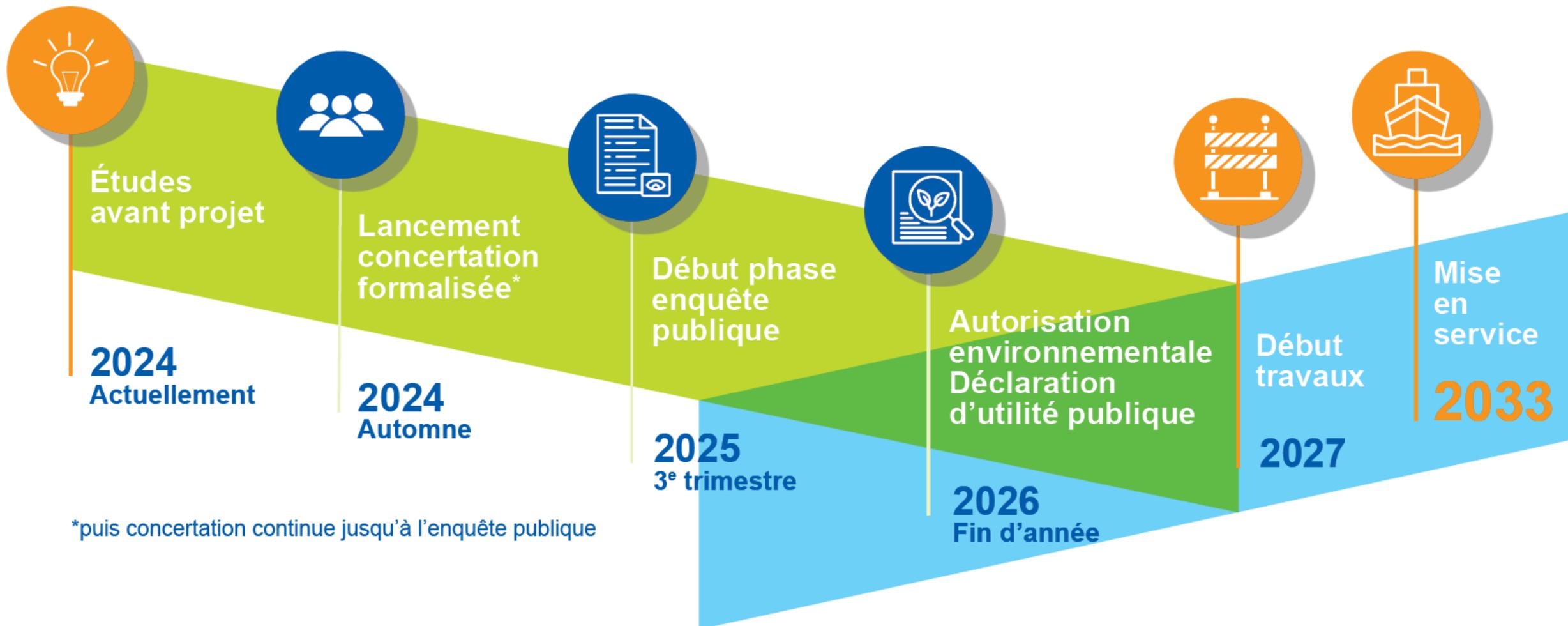


# LE PROJET DE DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE

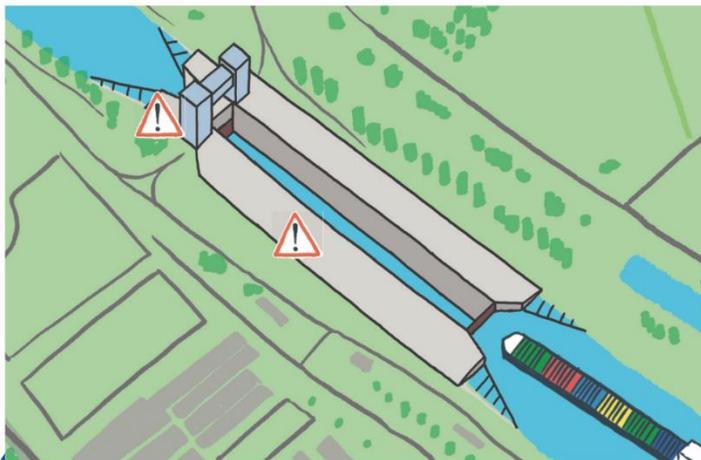
- **Rétablissement des cheminements et aménagement des accès :**  
Des sentiers piétons seront réaménagés autour du site et un nouvel accès routier pour l'exploitation du site sera créé par le Nord ;



# LE PLANNING GLOBAL DU PROJET



# L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX SUR LE SITE



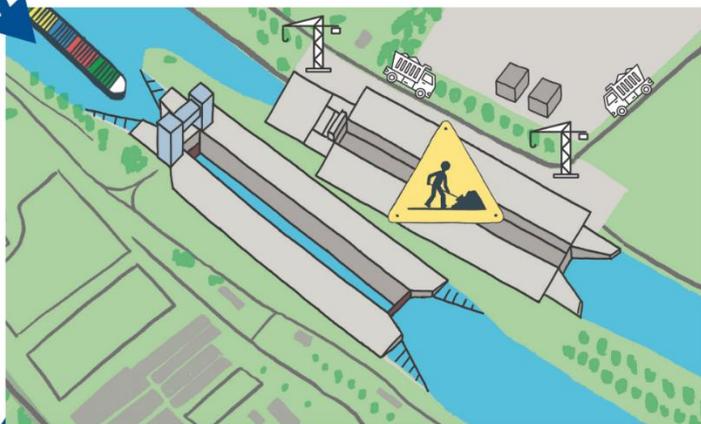
**2024 → 2027**  
Écluse actuelle  
en service

Trafic en 2023 :  
2,7 millions de tonnes / an

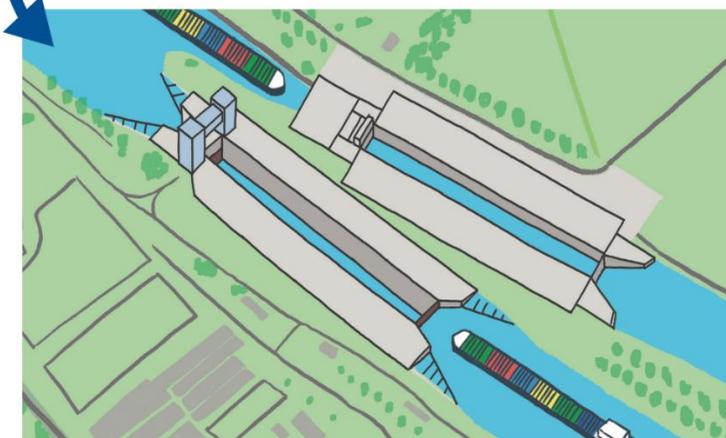


**Entre 2033 et 2040**  
1 an de travaux  
de régénération  
sur l'écluse actuelle

Trafic prévisionnel en 2040 :  
5,8 millions de tonnes / an



**2027 → 2033**  
5 ans de travaux  
de construction  
de la nouvelle écluse



**À partir de 2040**  
2 écluses  
en fonctionnement

Trafic prévisionnel en 2070 :  
10 millions de tonnes / an

# LE COUT ET LE FINANCEMENT DU PROJET

Le coût estimé en avant projet est de l'ordre de 200 M€ HT, restant à affiner lors des phases d'études ultérieures.

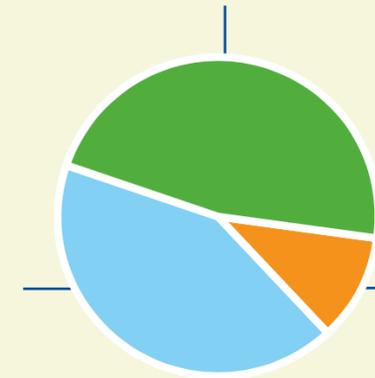
## Le financement des études



47 %

Région Hauts-de-France  
(Contrat de Plan État Région)

42 %  
Union  
Européenne  
(Mécanisme pour  
l'Interconnexion  
en Europe)



11 %  
État /  
Voies  
navigables  
de France



## Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

# Temps d'échange

# A vous la parole !

## Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

**TEMPS 3 :**  
**L'insertion du projet sur le**  
**territoire**

# Insertion locale et enjeux environnementaux

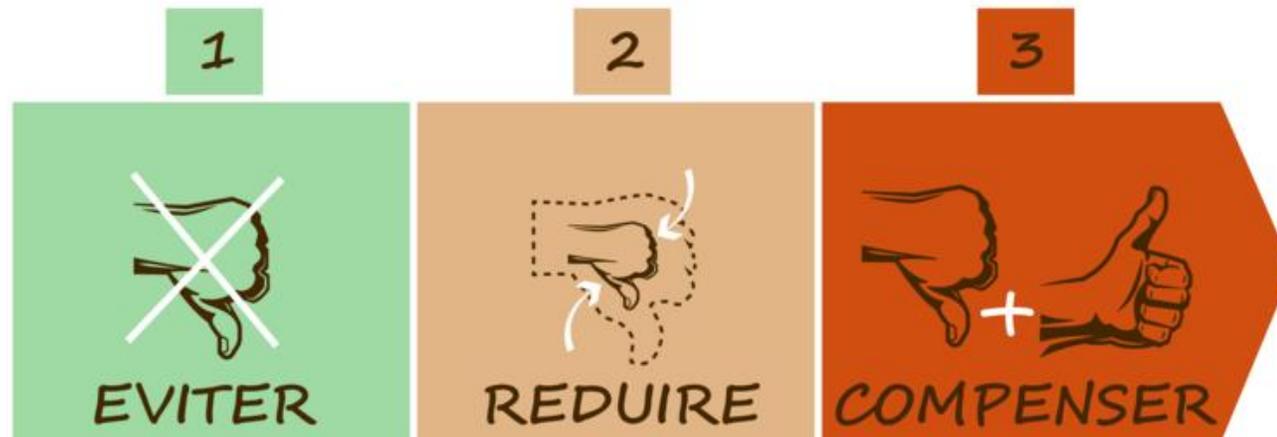


*Un focus spécifique sur ces sujets sera réalisé lors de l'atelier « Aménagement du projet et environnement » du 12 novembre*

# LA MISE EN PLACE DE L'APPROCHE ERC

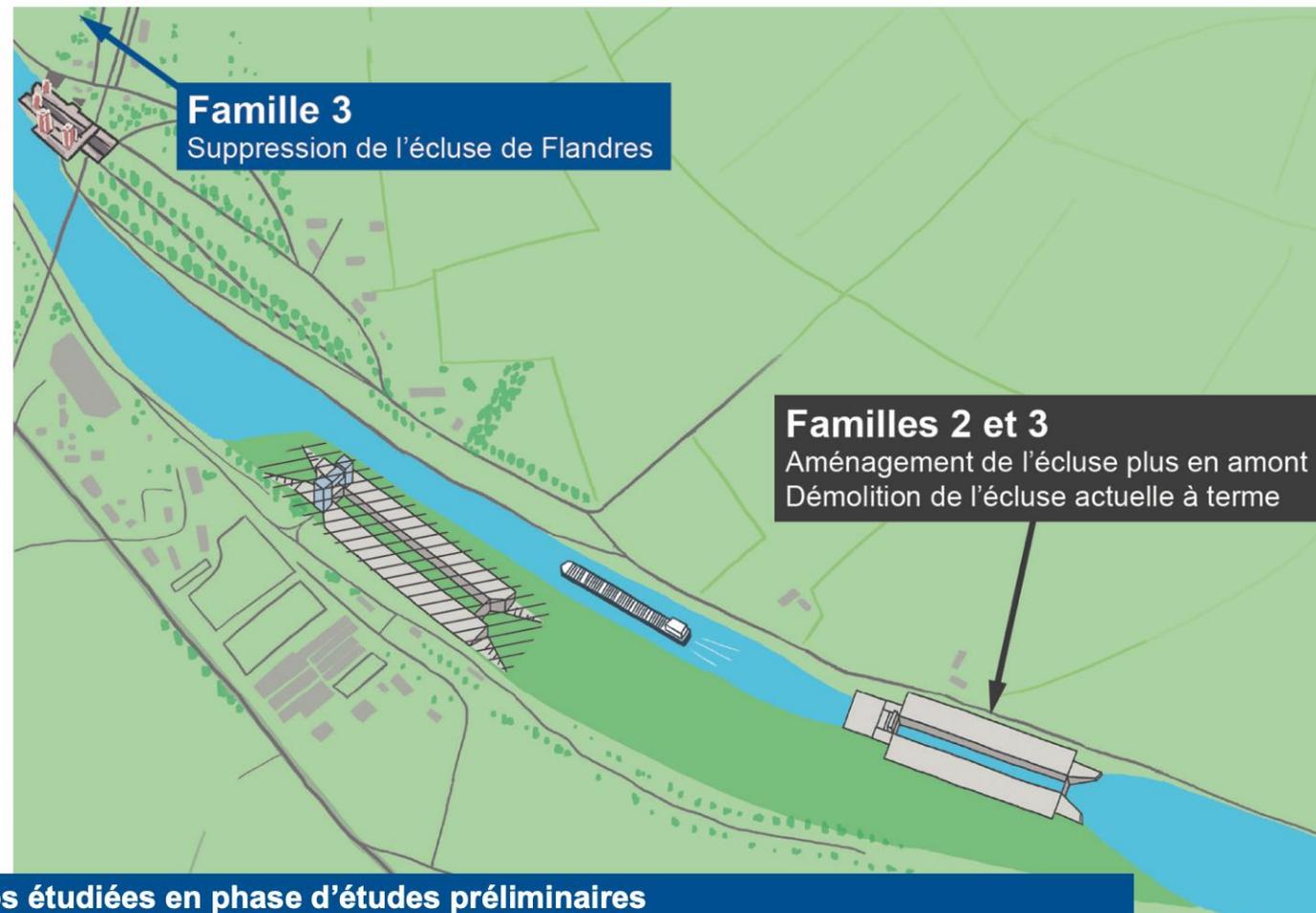
Analyse des incidences du projet sur le milieu en phase travaux et en exploitation :

- En premier lieu : l'**évitement** permet de ne pas impacter et donc d'assurer l'absence de dégradation du milieu par le projet;
- Dans un second temps : la **réduction** permet de limiter les impacts et donc d'atténuer les effets négatifs du projet sur l'environnement;
- En dernier recours : la **compensation** qui intervient si des impacts significatifs demeurent malgré la recherche d'évitement et de réduction et doit permettre de compenser ;



# LA RECHERCHE DE LA SOLUTION DE MOINDRE IMPACT

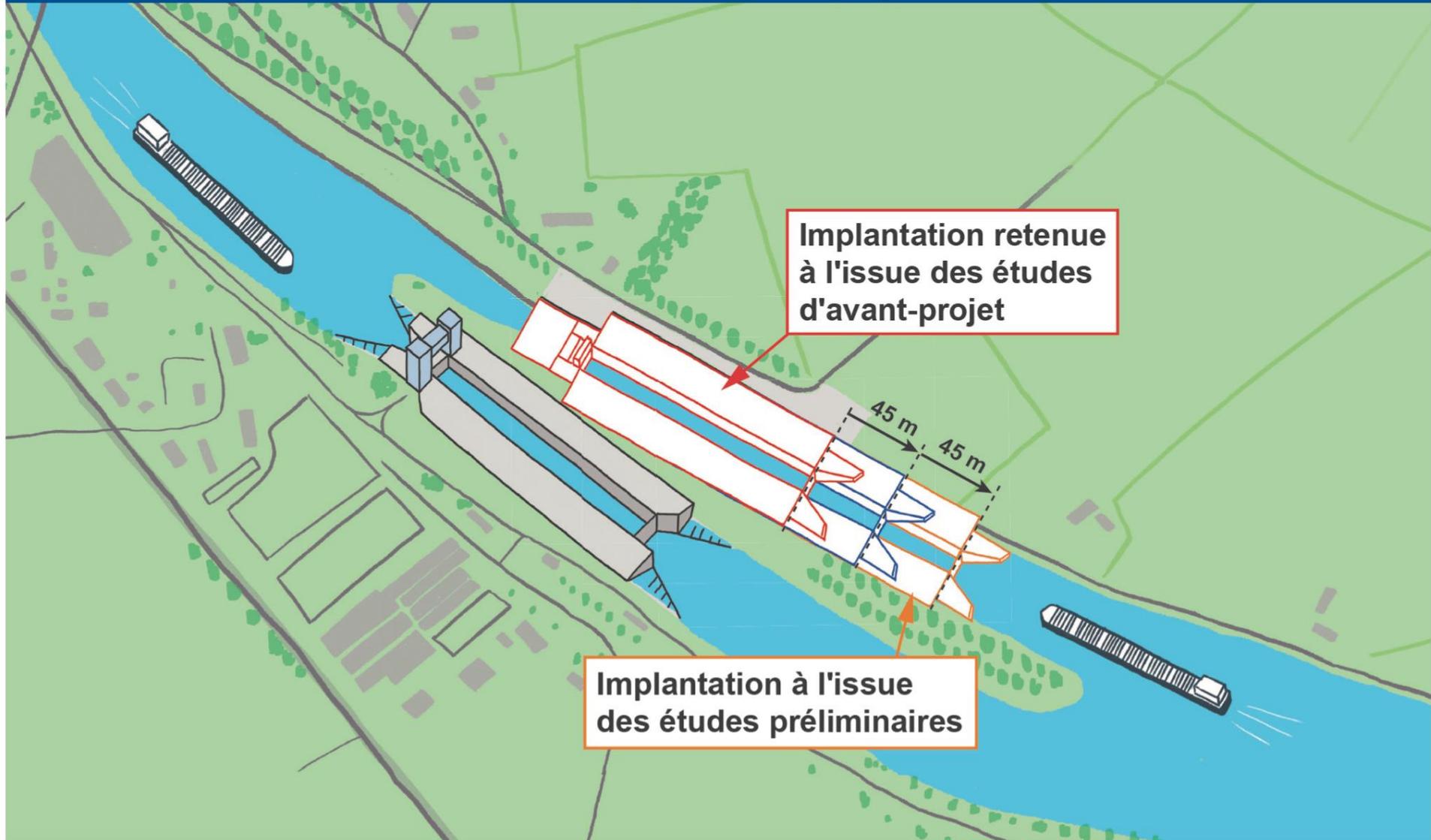
En phase d'étude préliminaires



Les 3 familles de scénarios étudiées en phase d'études préliminaires

# LA RECHERCHE DE LA SOLUTION DE MOINDRE IMPACT

## Les 3 variantes d'implantations étudiées en phase d'avant-projet



# LA RECHERCHE DE LA SOLUTION DE MOINDRE IMPACT

En phase d'étude avant-projet

## Les deux scénarios d'aménagement de bassins d'épargne étudiés

Scénario avec bassins  
d'épargne intégrés

Scénario avec bassins  
d'épargne séparés

# LES EFFETS DU PROJET



Des impacts  
fonciers



Des enjeux de  
biodiversité



La valorisation du  
paysage et des  
cheminements



Un report modal  
favorable à la  
réduction de la  
pollution

# Premier regard sur la phase chantier



*Un focus spécifique sur ces sujets sera réalisé lors de l'atelier « Insertion, déroulement et effet du chantier » du 7 novembre*

## LE CHANTIER EN BREF

Le chantier  
en quelques  
chiffres :

**5 ans**

durée estimée des travaux

**1 000 000 m<sup>3</sup>**  
de déblais à gérer

**900 000 m<sup>3</sup>**

de déblais valorisables

**110 000 m<sup>3</sup>**  
de béton nécessaires  
au projet

**de 150 à 200 ouvriers**

mobilisés en continu sur le chantier

# LES PRINCIPALES ÉTAPES DU CHANTIER



**La conduite des travaux préparatoires**



**La réalisation des terrassements**



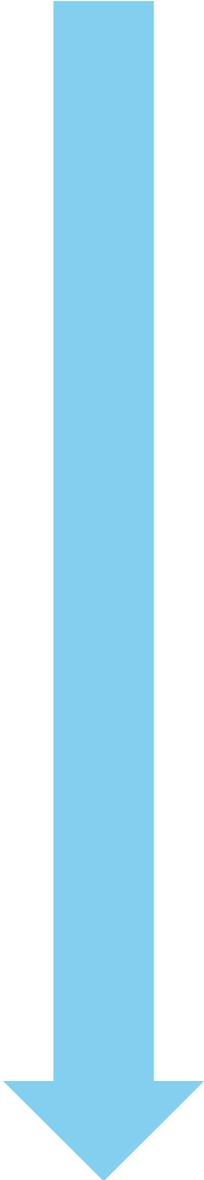
**La construction de la nouvelle écluse**



**L'aménagement des avant-ports et berges**



**Le rétablissement des voieries et la création des accès pour l'exploitant**



**5 ans**

# LES IMPACTS PRÉVISIONNELS DU CHANTIER



## Un travail d'optimisation des impacts chantier

- Les **nuisances habituelles de ce type de chantier** sont à **prévoir** pour les riverains et usagers du territoire ainsi que pour la faune locale
- Des **mesures de limitation de ces nuisances seront à l'étude** : une optimisation des cadences imposées au chantier avec un minimum de travaux de nuit ou durant les week-ends
- Les accès chantiers sont en réflexion pour **limiter les impacts sur les riverains proches de l'écluse**
- **La fluvialisation du chantier** : il s'agit de maximiser l'utilisation de la voie d'eau pour la logistique du chantier afin de limiter les impacts routiers et sonores ainsi que les émissions de gaz à effet de serre durant le chantier

## Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

# Temps d'échange

# A vous la parole !

## Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

# Les prochains rendez-vous

# Les prochains rendez-vous



**La réunion thématique** – *Histoire et patrimoine de la voie d'eau - le 17 octobre à 18h à Saint-Omer*

**Les visites de site** – *à l'écluse des Fontinettes* – sur inscription

- 22 octobre de 14h à 15h30
- 29 octobre de 17h30 à 19h
- 13 novembre de 14h30 à 16h
- 16 novembre de 14h30 à 16h

**Les ateliers thématiques** – **Salle de l'ascenseur à bateaux (inscription recommandée)**

- 7 novembre de 18h à 20h
- 12 novembre de 18h à 20h

**Le webinaire** – en ligne – le 14 novembre à 10h

**La permanence locale** – Sur rendez-vous – le 13 novembre à l'ascenseur à bateaux

**La réunion de restitution de la concertation** – à l'Hôtel de Ville d'Arques – le 21 novembre à 18h

**Programme et inscriptions ici...**



**...ou sur place à l'issue de la réunion**

# Tout au long de la concertation

## La plateforme de contribution

<https://www.registre-numerique.fr/vnf-doublement-fontinettes/>

## Le mail du projet

[doublement-fontinettes@vnf.fr](mailto:doublement-fontinettes@vnf.fr)

## Les contacts de la garante et du garant, pour les contributions liées à la procédure de concertation

- [anne-marie.royal@garant-cndp.fr](mailto:anne-marie.royal@garant-cndp.fr)
- [alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr](mailto:alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr)



MA PAROLE A DU POUVOIR

## La plateforme de la concertation



## Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

# Conclusions de la soirée

**MERCI ET  
BONNE SOIRÉE**

La plateforme de la  
concertation

